

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4387

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Contrat de projet Etat-Région - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (l'IUT) - Université Lyon 2 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et l'avenant n° 1 à la convention avec l'université Lyon 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Plazzi**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4387**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Bron

objet : **Contrat de projet Etat-Région - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (l'IUT) - Université Lyon 2 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et l'avenant n° 1 à la convention avec l'université Lyon 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Etat et la Région se sont engagés, dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, sur 14 programmes d'actions et d'interventions dont celui concernant l'enseignement supérieur (ministère de l'éducation nationale).

Dans le cadre de ce contrat de projet Etat-Région, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de site de Lyon et son avenant n°1 relatifs à la mise en œuvre du programme universitaire 2007-2013, enseignement et recherche, dont fait partie l'Institut universitaire de technologie (l'IUT) de l'université Lumière Lyon 2 à Bron.

Cette convention définit l'organisation à mettre en place pour la mise en œuvre, site par site, du programme universitaire 2007-2013 et pour son exécution annuelle. Par cette convention, l'Etat et les collectivités signataires conviennent de contribuer conjointement à la mise en œuvre des opérations de programme universitaire 2007-2013 sur le site de l'agglomération.

La présente opération consiste en la construction d'un 3° bâtiment pour l'IUT Lyon 2 dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat.

En effet, l'établissement manque actuellement de locaux pédagogiques et de locaux d'encadrement. Aussi, la construction du 3° bâtiment de l'IUT "Lumière" sur le site de l'université Lyon 2 permettra le développement des enseignements existants et la création de 2 nouveaux départements (carrières sociales-hygiène et environnement).

En cours de travaux de construction du 3° bâtiment de l'IUT, l'université Lumière Lyon 2 a souhaité que la Communauté urbaine réalise un programme complémentaire pour les aménagements extérieurs périphériques à ce 3° bâtiment de l'IUT.

Le projet consiste d'abord à réhabiliter une voirie existante en périphérie partielle de ce nouveau bâtiment avec la construction de 32 places de stationnement. Il consiste ensuite en la construction d'une liaison piétonne entre un 1er parvis existant entre les bâtiments 1 et 2 de l'IUT et un 2° parvis créé avec le bâtiment 3 de l'IUT.

Ces travaux représentent une surface d'environ de 2 850 mètres carrés. Le coût du projet est estimé à 216 726,59 € HT, soit 259 205 € TTC qui se décompose comme suit :

- maîtrise d'œuvre (honoraires) : 14 500 € HT,
- coordination sécurité (honoraires) : 1 500 € HT,
- travaux de construction : 200 726,59 € HT.

Un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage et un avenant n° 1 à la convention de participation financière avec l'université Lyon 2 seront établis pour prendre en compte la réévaluation du projet, l'université prenant en charge les travaux relatifs aux espaces extérieurs à hauteur du montant estimé, soit 259 205 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux complémentaire pour l'aménagement des espaces extérieurs du 3° bâtiment de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière.

2° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage à passer avec l'Etat et l'avenant n° 1 à la convention de participation financière à passer avec l'université Lyon 2.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P 03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 259 205 € TTC en dépenses et recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 259 205 € en dépenses et recettes en 2014 sur l'opération n° 0P03O0609.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 801 205 € en dépenses et 3 801 205 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.